



Département
des Landes

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental
DCPU 08-2022

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

ID : 040-224000018-20220708-DCPU082022-AR



ARRETE

PORTANT DECISION DE DECLARER SANS SUITE

LA CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA TOITURE DU CENTRE D'EXPLOITATION ROUTIER DE PARENTIS EN BORN (AFFAIRE 22S0178)

Le Président du Conseil départemental des Landes

- Vu les articles R2123-1 1° du Code de la commande publique,
- Vu le dossier de consultation des entreprises soumis à la consultation des entreprises le 19 mai 2022 pour les travaux de remplacement de la toiture du Centre d'exploitation routier de Parentis en Born (affaire 22S0178) qui prévoyait une date de remise d'offre le 16/06/2022.
- Considérant qu'il n'y a pas eu d'offre pour le lot 02 Charpente métallique de cette consultation,
- Sur proposition de Monsieur Jean-Jacques MONDIN, Directeur de la Commande Publique et de Monsieur Régis JACQUIER, Directeur adjoint de l'Aménagement

DECIDE

Article 1 : De ne pas donner suite pour infructuosité au lot 02 charpente métallique de la consultation relative aux travaux de remplacement de la toiture du Centre d'exploitation routier de Parentis en Born.

Article 2 : Ces prestations feront l'objet d'une nouvelle consultation selon l'article R2122-2° du Code de la Commande Publique.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé, de l'exécution du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan, le 08 juillet 2022

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan
Tél. : 05 58 44 47 33
Fax. : 05 58 44 47 47
Mél.: marchespublics@landes.fr